

1.0 MISE À JOUR RELATIVE AU PROJET

1.1 OBJECTIF

Le 30 octobre 2014, Oléoduc Énergie Est Ltée (Énergie Est) et TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) ont présenté une demande à l'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ) en vue d'obtenir des approbations (la Demande) pour construire et exploiter le Projet Énergie Est (le Projet).

Dans sa Demande, Énergie Est a indiqué que des renseignements supplémentaires et mis à jour seraient transmis à l'Office, au besoin, tout au long du processus d'examen réglementaire. Ces mises à jour et suppléments visent à aider l'Office dans son traitement de la Demande en lui transmettant les renseignements les plus à jour sur le Projet.

Pour aider davantage l'Office dans le cadre de son processus, Énergie Est a transmis dans sa Demande un calendrier préliminaire des rapports supplémentaires prévus, y compris les exigences en matière d'orientation et de dépôt que l'Office a communiquées le 27 juin 2014 et qui sont propres à Énergie Est¹. Le calendrier indiquait que le rapport supplémentaire initial d'Énergie Est serait transmis au cours du quatrième trimestre de 2014. Le présent rapport répond à cet engagement.

De plus, un calendrier mis à jour de l'information supplémentaire, y compris une version soulignée et une version propre, est fourni à l'Annexe 1-1. Énergie Est continuera à mettre à jour ce calendrier dans les présentations supplémentaires à venir pour le Projet.

1.2 CONTENU

Le présent rapport supplémentaire comprend des mises à jour de la Demande et de l'information supplémentaire associée à l'évaluation environnementale et socioéconomique déposée avec la Demande (ÉES ou ÉES du 30 octobre). Des erratas se rapportant à la Demande et à l'ÉES sont également fournis, dont des Tableaux de concordance et des pages de remplacement.

Le contenu du présent aperçu de mise à jour du Projet est organisé de la manière suivante :

- Demande Volume 4, Conception du pipeline
- Demande Volume 5, Conception de la conversion
- Demande Volume 6, Conception des installations

¹ Voir le Tableau 2-11, Information supplémentaire prévue par Énergie Est, dans la Demande au Volume 1, section 2.

- Demande Volume 9, Participation des collectivités
- Demande Volume 10, Engagement à l'égard des Autochtones
- ÉES Volumes 9, 10 et 11
- Révisions du *Guide de dépôt* (2014-02 et 2014-03)

1.3 DEMANDE VOLUME 4 — CONCEPTION DU PIPELINE

1.3.1 Tracé du pipeline

La conception technique et la planification de la construction ont progressé depuis que les renseignements relatifs à la Demande ont été complétés en vue du dépôt, et divers réalignements du tracé ont été apportés aux nouveaux pipelines en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. De nombreux réalignements sont situés à l'intérieur du corridor proposé dans la Demande, selon ce qui est décrit dans l'ÉES, et la plupart tiennent compte des commentaires provenant des activités continues à l'égard de la participation, de l'engagement et de la consultation. D'autres réalignements sont nécessaires pour des motifs de constructabilité, notamment des questions liées à des franchissements de cours d'eau. Des détails sont donnés à l'Annexe Volume 3 du présent rapport (Présentations supplémentaires – ÉES Volume 9, Mise à jour n° 1 de l'ÉES, aspect terrestre).

Le Tableau 1-1 résume les modifications apportées au tracé applicables aux nouveaux tronçons de la canalisation principale de l'Oléoduc Énergie Est. Le Tableau 1-2 donne des renseignements similaires sur les canalisations latérales et les pipelines d'interconnexion.

Tableau 1-1 : Réalignements du tracé le long de la canalisation principale d'Énergie Est

Tronçon du pipeline	N ^{bre} de réalignements du tracé ¹	Longueur totale des réalignements (km) ¹	Longueur du tronçon dans la Demande (km)	Longueur du tronçon après les réalignements (km)	Changement net dans la longueur (km)
Alberta	s.o.	s.o.	284,1	284,1	s.o.
Est de l'Ontario	5	2,4	104,0	106,0	+2,0
Québec	140	***	693,1	690,3	-2,8
Nouveau-Brunswick	31	***	407,4	410,7	+3,3
Total	***	***	1 488,6	1 487,9	-0,7

Note :

1. Ce total comprend les modifications apportées au tracé du pipeline, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du corridor de la Demande décrit dans l'ÉES.

Tableau 1-2 : Réalignements du tracé le long des canalisations latérales et des pipelines d'interconnexion

Canalisations latérales / Raccordements	N ^{bre} de réalignements du tracé ¹	Longueur totale des réalignements (km) ¹	Longueur dans la Demande (km)	Longueur après les réalignements (km)	Changement net dans la longueur (km)
Canalisation latérale de Cromer	***	***	60,0	57,9	-2,1
Canalisation latérale de Montréal	***	***	17,2	16,3	-0,9
Canalisation latérale de Lévis	***	***	10,1	7,3	-2,8
Raccordement de Cacouna	***	***	3,0	2,9	-0,1
Canalisation latérale du terminal maritime de Saint John ²	s.o.	s.o.	4,4 (2,2x2)	4,4 (2,2x2)	0,0
Raccordement de Saint John ³	s.o.	s.o.	3,7	3,7	0,0
Total	***	***	98,4	92,5	-5,9

Notes :

1. Ce total comprend les modifications apportées au tracé du pipeline, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du corridor de la Demande décrit dans l'ÉES.
2. Longueur totale de deux pipelines parallèles au-dessus du sol du terminal de réservoirs de Saint John au terminal maritime Canaport d'Énergie Est.
3. Comprend un pipeline de récupération des vapeurs de 2,2 km et un pipeline au-dessus du sol du terminal de réservoirs de Saint John au terminal de réservoirs Canaport d'Irving.

Si l'on tient compte des réalignements du tracé, la longueur totale des nouveaux tronçons de la canalisation principale demeure essentiellement la même depuis le dépôt de la Demande, soit environ 1 488 km. Des changements aux longueurs des tronçons et des sections dans l'est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, de même qu'aux longueurs des pipelines d'interconnexion et des canalisations latérales sont décrits en détail à la section 2, Errata (voir les Tableaux 2-7 et 2-8 révisés, Demande Volume 1).

Les modifications apportées au tracé à l'extérieur du corridor proposé dans la Demande, tel que décrit dans l'ÉES, figurent dans des cartes générales et des cartes détaillées du tracé mises à jour du projet. Ces cartes sont fournies à l'égard de la nouvelle canalisation principale et des canalisations latérales dans les documents suivants :

- Annexe Volume 1A — Cartes générales
- Annexe Volume 1B — Cartes détaillées du tracé

Les sites des installations le long des portions du tracé du pipeline qui ont été réalignées seront déplacés conformément aux critères d'emplacement décrits dans la Demande et dans l'ÉES. De l'information supplémentaire sera transmise à l'Office au cours du premier trimestre de 2015 (voir la section 1.5, Demande Volume 6 – Conception des installations).

1.3.2 Franchissements des cours d'eau sans tranchée

Franchissements de la rivière des Outaouais et de la rivière du Nord

À la section 3.3.4.1 de la Demande Volume 4, Énergie Est a indiqué qu'une méthode de forage directionnel horizontal (FDH) n'est pas estimée comme techniquement réalisable aux sites de franchissement de la rivière des Outaouais et de la rivière du Nord et que d'autres emplacements et options sans tranchée font l'objet d'une étude.

Depuis le dépôt de la Demande, des essais sismiques ont été réalisés au franchissement de la rivière du Nord et sont complétés pour environ la moitié du franchissement de la rivière des Outaouais. Ces essais seront suivis d'une évaluation de faisabilité d'une méthode alternative de franchissement sans tranchée pour la rivière du Nord. Lorsque les essais sismiques auront été entièrement complétés sur la rivière des Outaouais, un rapport de faisabilité sera complété pour le franchissement.

Énergie Est prévoit soumettre de l'information supplémentaire à l'Office sur ces franchissements au cours du deuxième trimestre de 2015.

Franchissement du fleuve Saint-Laurent

À la section 2.9.3 de la Demande Volume 1, Énergie Est a indiqué que les deux méthodologies, soit la méthode par FDH et la méthode de creusement de tunnels peuvent être réalisables pour un franchissement d'environ 4 km du fleuve Saint-Laurent.

Par suite d'une planification technique et géotechnique additionnelle, la méthode de franchissement proposée pour le fleuve Saint-Laurent est désormais axée sur la technique de franchissement par tunnel. De l'information plus détaillée sur la méthode proposée ainsi que sur des détails spécifiques s'y rapportant devrait être transmise au cours du deuxième trimestre de 2015.

Rapports de faisabilité de franchissement par FDH pour le Nouveau-Brunswick

Dans la Demande Volume 4, Énergie Est a transmis des rapports préliminaires de faisabilité de franchissement par FDH pour 11 franchissements de cours d'eau sans tranchée au Nouveau-Brunswick (voir Annexes Vol 4-62 à Vol 4-72). Neuf rapports de faisabilité seront mis à jour au cours du premier trimestre de 2015 pour tenir compte des résultats de récentes études géotechniques sur le terrain. Les deux

derniers rapports seront mis à jour au cours du troisième trimestre de 2015 après l'achèvement des travaux géotechniques sur le terrain (voir le Tableau 1-3).

Tableau 1-3 : Mises à jour des rapports de faisabilité de franchissement par FDH — Nouveau-Brunswick

Franchissement	Conclusion préliminaire dans la Demande	Conclusion préliminaire mise à jour	N° d'Annexe dans la Demande	Dépôt prévu de la mise à jour
Rivière Iroquois	Non faisable	Faisable ¹	Vol 4-62	T3 2015
Petite Rivière Iroquois	Faisable	—	Vol 4-63	T3 2015
Rivière Verte	Faisable	—	Vol 4-64	T1 2015
Salmon River (Nord)	Non faisable	Faisable ²	Vol 4-65	T1 2015
Rivière Tobique	Faisable	—	Vol 4-66	T1 2015
Coal Creek	Faisable	—	Vol 4-67	T1 2015
Rivière Canaan	Faisable	—	Vol 4-68	T1 2015
Long Creek	Faisable	—	Vol 4-69	T1 2015
Kennebecasis	Faisable	—	Vol 4-70	T1 2015
Black River	Faisable	—	Vol 4-71	T1 2015
Rivière Mispec	Faisable	—	Vol 4-72	T1 2015
Notes :				
1. À la rivière Iroquois, l'emplacement du franchissement a été changé. À l'emplacement révisé, une évaluation préliminaire indique qu'une méthode de franchissement sans tranchée pourrait être faisable.				
2. À Salmon River (Nord), des évaluations géotechniques additionnelles ont été réalisées et indiquent qu'une méthode de franchissement sans tranchée pourrait être faisable.				

Depuis que l'information relative à la Demande a été complétée en vue du dépôt, Énergie Est a établi que cinq cours d'eau additionnels seront franchis en utilisant une méthode sans tranchée, si cela est réalisable. Ces franchissements avaient été identifiés dans la Demande, comme des franchissements de cours d'eau avec tranchée qui nécessitent un ouvrage adapté au site.

Des rapports préliminaires de faisabilité, y compris les résultats des évaluations géotechniques, seront transmis à l'Office comme l'indique le Tableau 1-4 (voir Annexe 1-1).

**Tableau 1-4 : Franchissements additionnels de cours d'eau sans tranchée —
Nouveau-Brunswick**

Franchissement	Méthode de franchissement dans la Demande	Méthode de franchissement préliminaire révisée	Présentation prévue des rapports préliminaires de faisabilité	Commentaires
Grande Rivière	Avec tranchée	Sans tranchée	T1 2015	Méthodes de franchissement sans tranchée révisées pour tenir compte des évaluations de constructibilité et des évaluations environnementales des sites
Branche sud de la Southwest Miramichi	Avec tranchée	Sans tranchée	T1 2015	
Caines	Avec tranchée	Sans tranchée	T3 2015	
Salmon River	Avec tranchée	Sans tranchée	T1 2015	
Hammond River	Avec tranchée	Sans tranchée	T1 2015	

1.4 DEMANDE VOLUME 5 — CONCEPTION DE LA CONVERSION

Par suite d'autres analyses de la conception, Énergie Est étudie la possibilité de réduire le nombre de réalignements du tracé autour des stations de compression et des emplacements de vannes de la canalisation principale existants. Au besoin, les réalignements seront remplacés par une conception de débit adaptée au site. Les conceptions techniques devraient demeurer les mêmes que celles décrites dans la Demande et seuls les sites nécessitant une conception adaptée pourraient être touchés (voir section 3.1, Modification du débit – Emplacements des installations de gaz).

De l'information additionnelle sur les réalignements du tracé le long des tronçons de conversion sera soumise à l'Office à la fin du premier trimestre de 2015.

1.5 DEMANDE VOLUME 6 — CONCEPTION DES INSTALLATIONS

Dans la Demande, Énergie Est précise que l'information technique qu'elle contient est fondée sur la conception préliminaire et que des révisions et des modifications sont prévues au fur et à mesure que des données supplémentaires seront colligées et que les travaux techniques progressent tout au long de la conception détaillée.

Depuis que l'information relative à la Demande a été complétée en vue du dépôt, un certain nombre d'améliorations potentielles à la conception ont été et continuent d'être envisagées pour le Projet. Ces améliorations découlent d'autres développements de la conception et des facteurs environnementaux additionnels.

Les modifications à la conception potentiellement importantes comprennent l'optimisation des éléments suivants :

- aménagement type des sites de stations de pompage

- aménagement des sites des terminaux de réservoirs
- aménagement du terminal maritime Canaport d'Énergie Est
- infrastructure électrique des stations de pompage équipées de génératrices
- installations de comptage de transfert de propriété

Chacune des modifications potentielles à la conception est précisée ci-après.

- Sites types de stations de pompage — Des aménagements différents des sites visant à optimiser la constructabilité sans toucher de manière défavorable la sécurité ou la fonctionnalité sont actuellement à l'étude.
- Sites des terminaux de réservoirs — Des aménagements différents de la tuyauterie des sites et des installations, de même que de la taille des réservoirs sont actuellement à l'étude. Une planification technique et de construction additionnelle indique qu'une utilisation de réservoirs ayant un volume supérieur, combinée à une organisation des réservoirs par palier qui suit les contours naturels pourraient éventuellement réduire les travaux de génie civil et l'aire de développement total à chaque site.
- Terminal maritime Canaport d'Énergie Est — Des conceptions différentes sont actuellement à l'étude. Entre autres choses, Énergie Est étudie la possibilité d'aménager la taille des deux postes d'amarrage pour accueillir de très gros transporteurs de brut (TGTB). Si la taille du deuxième poste d'amarrage est redimensionnée pour accueillir des navires Suezmax plutôt que des TGTB, les exigences relatives aux chevalets et à l'empreinte totale seraient réduites.
- Production d'électricité sur place — Des arrangements différents de générateurs à turbine à gaz à certaines stations de pompage sont actuellement à l'étude concernant leur potentiel d'accroissement du rendement tout en procurant les niveaux nécessaires d'électricité à chaque site.
- Installations de comptage de transfert de propriété — Une option différente d'installations de comptage de transfert de propriété est actuellement à l'étude qui pourrait répondre aux exigences commerciales et réduire l'empreinte des installations.

Énergie Est tiendra l'Office informé de l'évolution de son processus d'optimisation de la conception des installations. Une mise à jour sera transmise au premier trimestre de 2015.

1.5.1 Terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est

Le 28 novembre 2014, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a recommandé que la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent soit reconnue comme une espèce en voie de disparition. Le COSEPAC a

précisé que par suite de l'augmentation des menaces pour l'environnement et sans protection, cette population est à risque de disparition du pays.

Le terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est, qui a fait l'objet d'une description détaillée dans la Demande Volumes 6 et 7, serait situé près du port existant de Gros Cacouna le long de la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Cet emplacement est situé dans la zone affectée identifiée par le COSEPAC et, par conséquent, Énergie Est a pris la décision de « suspendre » tous travaux futurs à Cacouna.

Le présent rapport ne renferme aucune information additionnelle relativement au terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est. Une mise à jour sera transmise au premier trimestre de 2015 sur la manière dont Énergie Est entend procéder à l'égard de cette installation.

1.6 DEMANDE VOLUME 9 — PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

Dans la Demande Volume 9, Énergie Est a transmis des détails sur ses activités de participation entre avril 2013 et avril 2014 (la période de référence de la Demande). Au cours de cette période, des initiatives de participation ont été déployées auprès d'environ 490 collectivités dans six provinces. Les réunions ont eu lieu en anglais, en français ou en anglais et en français.

Depuis la période de référence de la Demande, environ 10 autres collectivités ont été identifiées en vue d'être avisées d'un processus de participation éventuel en fonction des réalignements du tracé décrits à la section 1.3.1 Tracé du pipeline et par suite de la mise en place des activités de participation des parties prenantes responsables des interventions en cas d'urgence décrites dans la Demande².

Le présent rapport donne de l'information sur les activités de participation des collectivités entre avril et août 2014 (voir Annexe Volume 2A). La mise à jour comprend un résumé des éléments suivants :

- les activités de participation, les dates et les documents connexes
- les journées portes ouvertes
- les nouveaux enjeux, préoccupations et réponses prévues par province

Énergie Est transmettra à l'Office des mises à jour régulières de ses activités de participation auprès des collectivités comme l'indique le calendrier mis à jour des présentations supplémentaires (voir Annexe 1-1). Ces mises à jour fourniront des résumés du programme continu d'intervention en cas d'urgence, de la participation des bases des Forces canadiennes (BFC) à proximité du Projet, ainsi que des mises à

² Voir Demande Volume 9, section 3.3 : Participation des organismes d'intervention en cas d'urgence.

jour des résumés provinciaux sur les enjeux, préoccupations et réponses prévues. Chacun de ces sujets est élaboré ci-après.

Il n'est pas prévu qu'un journal détaillé des activités de participation par collectivité soit présenté dans les mises à jour futures auprès de l'Office.

1.6.1 Activités de participation pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence

Depuis avril 2014, les activités de participation pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence ont progressé. La Demande a fait état qu'Énergie Est avait transmis des lettres de présentation et des dossiers d'information aux parties prenantes responsables des interventions en cas d'urgence en Ontario et au Québec.

Depuis, Énergie Est a transmis des lettres de présentation et des dossiers d'information aux parties prenantes responsables des interventions en cas d'urgence dans les Prairies et au Nouveau-Brunswick. Des séances d'information et des rencontres avec certains organismes d'intervention en cas d'urgence ont également été tenues en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Certains organismes ont indiqué qu'il était peut-être trop tôt pour entreprendre un processus de consultation avec eux.

1.6.2 Participation auprès des bases des Forces canadiennes

Énergie Est a identifié 11 BFC susceptibles d'être touchées ou intéressées :

- BFC Edmonton (Alberta)
- BFC Wainwright (Alberta)
- BFC Suffield (Alberta)
- BFC Moose Jaw (Saskatchewan)
- BFC Shilo (Manitoba)
- BFC Winnipeg (Manitoba)
- BFC North Bay (Ontario)
- BFC Petawawa (Ontario)
- BFC Montréal (Québec)
- BFC Valcartier (Québec)
- BFC Gagetown (Nouveau-Brunswick)

Des trousseaux d'information du Projet ont été transmises aux BFC en décembre 2014 et des appels téléphoniques de suivi sont prévus pour le début de 2015.

1.6.3 Mise à jour sur les journées portes ouvertes

Énergie Est a tenu une journée portes ouvertes au Manitoba en juin 2014 et huit en Ontario en août 2014. Au total, 406 participants inscrits y ont pris part. Énergie Est a

continué d'appliquer le format des journées portes ouvertes décrit dans la Demande³. Les participants ont été invités à poser des questions, à communiquer leurs commentaires et à exprimer leurs préoccupations au sujet du Projet au moyen de discussions tenues lors de ces réunions ou en remplissant des formulaires de rétroaction.

Les enjeux et les préoccupations sont recueillis et traités conformément au processus décrit dans la Demande Volume 9⁴. Énergie Est continue ses activités de participation avec les parties prenantes dans les zones régionales du Projet pour assurer un suivi de ses mesures et/ou réponses proposées et pour se pencher sur les enjeux ou les préoccupations soulevés depuis la fin de la période de référence de la Demande.

1.7 DEMANDE VOLUME 10 — ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES

Dans la Demande Volume 10, Énergie Est a précisé des détails sur ses activités d'engagement entre avril 2013 et avril 2014. Énergie Est a participé à des activités d'engagement avec 158 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis au cours de cette période.

1.7.1 Communautés et organisations nouvellement identifiées

Depuis la période de référence de la Demande, des communautés additionnelles ont été identifiées pour recevoir des avis et éventuellement pour participer aux activités d'engagement par rapport au Projet. Il s'agit de 70 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis qui ont été identifiées au printemps de 2014 par Ressources naturelles Canada, par l'intermédiaire du Bureau de gestion des grands projets. Comme cela est précisé dans la Demande, Énergie Est a transmis à ces communautés une lettre introductive en juin 2014⁵.

Selon les réponses reçues par suite de la lettre de juin 2014, Énergie Est a entamé des activités d'engagement avec des communautés additionnelles en Ontario et en Nouvelle-Écosse, comme cela est décrit à l'Annexe Volume 2A, Communautés et organisations nouvellement identifiées.

Entre avril 2014 et août 2014, 4 000 activités d'engagement supplémentaires ont été consignées. Ce processus d'engagement comprend le partage de renseignements sur le statut du Projet, les réponses aux engagements pris en matière de participation, la négociation du financement de la capacité et des ententes de collecte d'information et l'élaboration des plans de travail et des protocoles sur l'étude sur les connaissances

³ Voir la Demande Volume 9, section 3.2, Journées portes ouvertes.

⁴ Voir la Demande Volume 9, section 4.2, Détermination et suivi.

⁵ Voir la Demande Volume 10, section 2.3, Confirmation des groupes autochtones visés par le programme d'engagement.

traditionnelles (CT) avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis participantes. Ces registres de participation sont présentés aux Annexes Volume 2B et 2C.

1.7.2 Programme sur les connaissances traditionnelles

Énergie Est continue de mettre en place un programme de collecte d'information sur les CT avec les groupes autochtones participant au Projet. Le Tableau 1-5 présente une mise à jour de l'état d'avancement du programme sur les CT.

Tableau 1-5 : État d'avancement du programme sur les connaissances traditionnelles

	Détermination de l'intérêt		Établissement de la portée		Négociations	
	Lettre de présentation sur les CT	Première rencontre sur les CT	Réunions d'établissement de la portée précise du programme	Résumé communiqué sur les CT	Plans de travail en cours	Plans de travail finalisés
Avril 2013 à avril 2014	75	112	79	114	52	9
Mai 2014 à août 2014	0	26	21	0	24	19
Total	75	138	100	114	76	28

Occasionnellement, le nom des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis sont indiqués de manière différente dans la Demande et dans l'ÉES. Dans la Demande, les noms privilégiés sont utilisés. L'ÉES emploie les noms légaux. L'Annexe 1-2 présente un Tableau de concordance des noms utilisés dans la Demande et dans l'ÉES.

1.7.3 Investissement et occasions dans les communautés

Par l'entremise de son programme d'investissement communautaire, Énergie Est continue à accorder du financement à divers programmes, initiatives et événements communautaires autochtones. Au cours de l'été 2014, Énergie Est a procuré du financement à divers événements culturels pour créer des liens et présenter le Projet aux membres des communautés. Ces éléments sont indiqués à l'Annexe Volume 2A, Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones.

Énergie Est continuera à investir dans les communautés et à s'engager dans des initiatives et des programmes au niveau local qui aideront à renforcer les groupes autochtones et qui seront à leur avantage. De telles initiatives et programmes continueront d'être développés et figureront dans les mises à jour sur les activités d'engagement qui sont transmises à l'Office, comme cela est décrit à l'Annexe 1-1.

1.7.4 Possibilités d'octrois de contrats et d'emploi

Énergie Est continue de rencontrer les communautés et les organisations des Premières Nations et des Métis afin de soutenir les possibilités d'octroi de contrats et d'emploi pour les Autochtones et les entreprises locales qualifiées. D'avril à août 2014, Énergie Est a consigné environ 100 réunions avec des dirigeants des communautés et 75 autres réunions avec des entrepreneurs autochtones.

Les résultats des activités d'engagement sont gérés par les instances du Projet selon le processus décrit dans la Demande Volume 10. Lorsque cela est possible, des données supplémentaires spécifiques à des projets provenant de groupes autochtones seront intégrées à la conception et à la planification du Projet. Énergie Est continue de s'engager auprès des communautés dans les régions touchées par le Projet afin d'effectuer un suivi des mesures proposées et/ou des réponses offertes par Énergie Est ainsi que de répondre aux questions ou aux préoccupations additionnelles soulevées depuis le dépôt de la Demande.

Pour obtenir un compte rendu plus détaillé sur les activités d'engagement entre avril et août 2014, y compris des résumés et des registres sur les activités d'engagement auprès des communautés, veuillez vous reporter aux Annexes Volume 2B et 2C, Mises à jour des activités d'engagement.

Énergie Est continuera de transmettre à l'Office des mises à jour périodiques sur ses activités d'engagement avec les communautés comme l'indique le calendrier mis à jour des présentations supplémentaires (voir Annexe 1-1). Ces mises à jour fourniront des résumés du programme sur les CT ainsi que sur la formation et l'octroi de contrats aux Autochtones, de même que des résumés à l'égard des communautés qui préciseront les questions, les préoccupations et les réponses offertes. Il n'est pas prévu que les mises à jour transmises périodiquement contiennent les registres détaillés des activités d'engagement par communauté.

1.8 ÉES VOLUME 11 — CONSULTATION DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Dans la Demande Volume 11, Énergie Est a présenté des détails sur ses activités de participation avec les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux entre avril 2013 et avril 2014 (voir Annexe Vol 11-2 à 11-25).

Depuis que l'information relative à la Demande a été complétée pour dépôt, Énergie Est a continué de consulter les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux pour se pencher sur un certain nombre de sujets, dont :

- l'élaboration d'un plan de mesures d'atténuation pour le caribou pour la portion du Projet sur les territoires de Nipigon, Pagwachuan et Kesagami que fréquente le caribou des bois dans le nord de l'Ontario

- des discussions avec Pêches et Océans Canada et Environnement Canada concernant les activités de dragage et de déversement en mer associées aux travaux de construction du terminal maritime Canaport d'Énergie Est
- des mesures d'atténuation pour ce qui suit :
 - les habitats d'espèces en péril et à statut particulier, dont la faune et l'habitat faunique et le poisson et l'habitat du poisson
 - les franchissements des cours d'eau et la qualité de l'eau
 - la végétation et les terres humides
 - l'environnement acoustique et l'esthétique visuel
 - les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre
 - les effets cumulatifs sur l'environnement
 - les parcs et les autres aires protégées
 - la planification de l'utilisation du territoire et des ressources
- les périodes d'activités restreintes et les échéanciers à l'égard des activités du Projet
- les processus réglementaires et d'attribution des permis

Des consultations avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux sur ces questions et d'autres sujets se poursuivront tout au long de 2015. Des mises à jour périodiques seront transmises à l'Office comme cela est indiqué à l'Annexe 1-1.

1.9 MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIOÉCONOMIQUE

1.9.1 Présentations supplémentaires

La mise à jour de l'évaluation est axée sur les composantes du Projet qui n'ont pas été évaluées dans le cadre de l'ÉES du 30 octobre ou qui ont été modifiées par rapport à celles transmises dans la Demande. Les changements aux composantes du Projet retenus dans la mise à jour de l'évaluation sont indiqués ci-après :

- les réalignements du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada le long des tronçons de conversion⁶

⁶ Les réalignements du tracé autour des installations existantes de TransCanada sont indiqués dans la Demande (Demande Volume 5, Conception de la conversion), mais n'ont pas fait l'objet d'une évaluation dans l'ÉES. Ils sont intégrés dans l'ÉES par le présent rapport (voir Annexe Volume 3 – Rapports supplémentaires, ÉES Volume 9 [Mises à jour sur l'ÉES, aspects terrestres]).

- le remplacement de trois franchissements de cours d'eau sur des tronçons de conversion — les rivières Assiniboine, Madawaska et Rideau⁷
- des réalignements du tracé du pipeline dans diverses provinces

Les évaluations qui suivent n'ont pas été transmises dans l'ÉES du 30 octobre; elles sont incluses dans la présente mise à jour de l'évaluation (voir Annexe Volume 3 – Présentations supplémentaires, ÉES Volume 9 [Mises à jour sur l'ÉES, aspects terrestres]) :

- la détermination de l'importance des effets du Projet sur la mortalité du poisson et des moules résultant du remplacement du franchissement de la rivière Assiniboine, au Manitoba par un franchissement avec tranchée à ciel ouvert
- l'inclusion de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest à la lumière de la stratégie de rétablissement proposée le 3 juillet 2014 pour cette espèce pour les tronçons du nord et de l'est de l'Ontario
- l'évaluation quantitative des effets du Projet sur l'habitat essentiel du caribou des bois pour le tronçon du nord de l'Ontario

En plus des mises à jour de l'évaluation à l'égard des changements aux composantes du Projet et de la liste dressée ci-dessus, le présent rapport supplémentaire comprend ce qui suit :

- des mises à jour de l'évaluation à l'égard de données de base supplémentaires recueillies en 2014 et qui n'avaient pas été intégrées à l'ÉES. Ces mises à jour sont axées sur les composantes du Projet qui n'ont pas été modifiées depuis qu'elles ont été présentées dans la Demande. Les données de base mises à jour ne modifient pas les conclusions de l'ÉES
- des rapports sur les données techniques résultant de données recueillies sur le terrain en 2013 et 2014 (telles qu'elles sont précisées dans l'ÉES Volumes 2, 3, 4 et 6)
- une évaluation des risques pour la santé humaine à l'égard d'accidents qui surviennent au sol et d'événements imprévus

1.9.2 Rapports supplémentaires prévus pour 2015

Il était prévu que les changements suivants aux composantes du Projet soient intégrés à la présente mise à jour de l'évaluation au moment du dépôt de l'ÉES du 30 octobre, mais ils n'ont pas été inclus au présent rapport. Cela est dû au fait que des éléments d'information requis n'étaient pas disponibles au moment de la finalisation du rapport pour dépôt concernant ce qui suit :

⁷ Pour explication et renvoi, voir la note 6.

- les postes des vannes de sectionnement de la canalisation principale sur les tronçons de conversion
- les routes d'accès permanentes aux terminaux de réservoirs, aux stations de pompage et aux sites des vannes de sectionnement de la canalisation principale
- l'optimisation des sites des installations (voir la section 1.5, Demande Volume 6 — Conception des installations)
- les emplacements des campements, des aires d'entreposage et d'autres installations connexes temporaires

Une mise à jour de l'évaluation pour ces changements prévus sera soumise à l'Office lorsque l'emplacement de ces composantes du Projet sera confirmé en fonction des considérations techniques, environnementales et de construction, de même que des commentaires des parties prenantes (voir Annexe 1-1).

En plus des mises à jour de l'évaluation pour les changements précités aux composantes du Projet, le présent rapport devait contenir les éléments additionnels suivants, mais ils seront soumis à l'Office comme cela est décrit à l'Annexe 1-1 :

- la détermination de l'importance des effets du transport maritime dans la baie de Fundy sur les mammifères marins
- l'évaluation des risques posés à la santé humaine et à l'écologie liés à des événements imprévus et des accidents maritimes
- la réévaluation du site d'intérêt de la rivière Iroquois (voir ÉES Volume 6, section 4), par suite de révisions du tracé ayant une incidence sur l'emplacement des franchissements eu égard au captage de l'eau pour la ville d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick

La section 2, Errata (voir le Tableau 2-2, Errata de l'ÉES) donne une explication des motifs pour lesquels les éléments additionnels précités n'ont pas été inclus dans le présent rapport.

Pour obtenir de l'information mise à jour sur le calendrier des présentations supplémentaires pour 2015, voir Annexe 1-1.

1.9.3 Plans de protection de l'environnement

Les plans de protection de l'environnement sont axés sur les mesures d'atténuation environnementale liées au projet afin d'éviter ou de réduire les effets potentiels au cours de la construction. Les PPE sont des documents évolutifs qui peuvent être mis à jour périodiquement pour tenir compte des changements apportés aux emplacements ou aux configurations du pipeline ou des installations, des engagements pris au cours du processus d'examen réglementaire, de l'information additionnelle provenant des

études complémentaires ou des activités de participation des parties prenantes ou encore, des conditions pouvant être rattachées aux approbations réglementaires.

L'ÉES du 30 octobre contenait des versions provisoires des PPE dans l'ÉES Volume 8. Au cours du premier trimestre de 2015, des PPE et des cartes-tracés environnementales révisées, y compris des Tableaux sur les mesures d'atténuation propres aux ressources, seront soumis à l'Office (voir Annexe 1-1).

1.10 RÉVISIONS DU GUIDE DE DÉPÔT

Le 31 octobre 2014 et le 5 décembre 2014, l'Office a transmis des lettres portant sur des révisions apportées à son *Guide de dépôt* (Révisions du Guide de dépôt 2014-02 et 2014-03, respectivement).

Bien que la Demande ait été déposée avant l'une ou l'autre des révisions au *Guide de dépôt*, Énergie Est a passé en revue la Demande et l'information contenue au présent rapport à la lumière de la version du 5 décembre des listes de contrôle du *Guide de dépôt*. En fonction de cet examen, l'Annexe 1-3 fournit une liste de contrôle complète de la Rubrique K – Désaffectation, ainsi qu'une réponse mise à jour de l'élément Poisson et habitat du poisson au Tableau A-1 de la Rubrique A.

Énergie Est continue de revoir les lignes directrices révisées relatives au dépôt et, lorsque cela sera possible et approprié, elle tiendra compte et intégrera les changements dans les présentations supplémentaires à venir pour le Projet.

1.11 CONCLUSION

Le texte qui précède constitue le Rapport supplémentaire n° 1 d'Énergie Est.